

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 15 mai 2015

Communiqué de presse

La cellule sécheresse de la Mission InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN) s'est réunie le 7 mai 2015 pour faire un point sur la ressource en eau en cette période de carême.

Les épisodes pluvieux qui ont affecté la Martinique courant avril n'ont eu ni une intensité ni une durée suffisante pour atténuer la baisse sensible des débits des cours d'eau observée durant quelques semaines.

En effet, l'évapotranspiration induite par l'action combinée de la chaleur et du vent empêche une remontée durable de ces débits qui retrouvent rapidement un très bas niveau.

Outre l'impact sur les niveaux des rivières, cette situation peut affecter la production d'eau potable de la Martinique, laquelle dépend pour 90 % de l'eau des rivières.

Il conviendra en conséquence d'adapter et d'équilibrer l'utilisation des différentes prises d'eau en rivière pour permettre de façon satisfaisante la production d'eau potable en respectant le milieu naturel.

Il a donc été décidé, en vue de la préservation de la ressource, de porter la Martinique en zone d'alerte sécheresse et d'instituer des tours d'eau pour les prélèvements agricoles dans les secteurs sensibles.

Ces mesures visent à préserver les besoins essentiels de la population, sans aller vers l'assèchement des cours d'eau.

Seront notamment interdits, sur l'ensemble du territoire Martiniquais, les activités ou usages sans incidence sur la santé, la sécurité publique ou l'activité économique, c'est-à-dire :

- L'arrosage des pelouses, des jardins d'agrément, des espaces verts et des terrains de sport;
- Le lavage des véhicules hors des stations de lavage spécialisées et des bateaux dans les aires portuaires;
- La vidange et le remplissage complets des piscines ;
- L'utilisation des points d'eau mis à disposition du public par les communes en bord de mer.

Ces mesures seraient toujours susceptibles d'être levées si les effets de la sécheresse n'étaient durablement plus perceptibles.

Par ailleurs, des tours d'eau seront établis pour les prélèvements agricoles effectués dans les bassins versants de la Lézarde, de la Rivière Blanche, de la Rivière des Coulisses et de la Petite Rivière.

Il sera notifié à chaque préleveur concerné les modalités de prélèvement qui lui seront prescrites.

Enfin, les usagers sont invités à signaler toute fuite sur réseau d'eau potable aux services responsables de l'eau par téléphone ou par mail, en utilisant les coordonnées suivantes :

- S.M.D.S. - Nord Atlantique : Tel : 05 96 69 54 74 (smds.fr)
- S.M.D.S.- Schoelcher : Tel : 05 96 71 15 45
- S.M.E. : Tel : 05 96 51 80 51 (smeaux.fr)
- ODYSSI : Tel : 05 96 71 20 10 (odyssi.fr)

Il est rappelé aux Martiniquais la nécessité d'économiser l'eau, et en conséquence :

- de ne pas laisser couler l'eau inutilement ;
- de limiter le remplissage des piscines ;
- de récupérer l'eau pour arroser le jardin ;
- de vérifier et réparer éventuellement les fuites de robinets ou de chasse d'eau, etc.

Le geste citoyen appliqué par tous devrait permettre de passer le carême sans être obligé d'adopter des mesures plus contraignantes qui pourraient aboutir à des coupures d'eau tournantes.

Contact réservé aux médias :

DÉAL : Isabelle BARNERIAS - Chargée de mission MISE (Mission Inter-Services de l'Eau) 0596 59 59 17

1/1